

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MONTBLEU SHERPA

Part C : FR0010591131
MONTBLEU FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

montbleu Sherpa a pour objectif de surperformer, sur une période de 5 ans, l'indice CAC Mid & Small. Il est classé "Actions françaises".

montbleu Sherpa est un fonds de stock-picking opportuniste. L'élément déterminant du processus d'investissement repose sur une notation développée en interne par **montbleu finance**, basée sur les 5 critères cumulatifs suivants : la qualité du management de la société, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur ses futurs résultats, les perspectives de croissance de son métier et l'aspect spéculatif de la valeur.

Le processus de sélection de **montbleu finance** fera intervenir les éléments suivants :

- L'appartenance des sociétés aux définitions de PME (Petite et Moyenne Entreprise) et ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire).
- La compréhension des métiers des entreprises dans lesquelles le fonds est susceptible d'investir.
- La valorisation par la prise en compte des risques et des opportunités identifiés à l'étape précédente pour donner une valeur à la société.
- L'action : traduire en décisions d'investissement les trois étapes précédentes.

Ainsi, **montbleu Sherpa** sera exposé entre 75% et 100% de ses actifs sur le marché des actions européennes cotées. Le fonds sera à tout moment investi à 75% minimum en titres (actions ou obligations) émis par des PME et des ETI de tous secteurs d'activités ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros et des effectifs inférieurs à 5 000 personnes, dont 65% minimum en actions de PME et ETI.

Il se limitera néanmoins à 20% d'actions françaises cotées sur le marché Euronext Growth Paris.

À titre accessoire, **montbleu Sherpa** pourra également être exposé aux marchés actions européennes hors France (à hauteur de 10% maximum).

Par ailleurs, en fonction des anticipations de **montbleu finance** sur l'évolution des marchés, le FCP pourra détenir, à hauteur de 25 % de l'actif net, des OPCVM et FIA monétaires ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), des titres de créances négociables ou titres obligataires quel qu'en soit l'émetteur.

Le fonds pourra être exposé de 0% à 25% en produits de taux à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 6 pour les titres remboursables à taux fixe.

Quant aux OPCVM et FIA monétaires, il aura été pris soin de vérifier, au préalable, que les dits OPCVM et FIA n'investissent qu'à titre accessoire dans des titres émis par des véhicules de titrisation.

Compte tenu de la faible différence des performances des fonds de cette catégorie, la sélection s'opérera sur les fonds monétaires euros et obligataires coordonnés de droit français ou européen, s'obliguant aux mêmes contraintes de sensibilité et aux mêmes critères de notation que le fonds sur les instruments de taux. Cependant, le fonds pourra détenir des OPCVM ETF investissant dans des instruments de couverture sur indices boursiers sans effet de levier.

Le FCP, peut détenir, à hauteur de 10 % maximum de l'actif, des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE ou de fonds d'investissement à vocation générale, ouverts à une clientèle non professionnelle, ou en FIA répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le cumul des expositions n'excède pas 100% de l'actif.

Les titres éligibles au PEA et au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

Il ne pourra être utilisé ni des instruments dérivés, ni des titres intégrant des dérivés, ni des dépôts ou acquisitions temporaires de titres.

Affectation du résultat : Capitalisation totale des revenus

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans

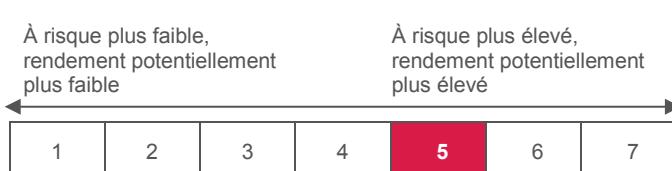
« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai. »

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres sont centralisés chaque jour à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce fonds est classé dans la catégorie "5" en raison de son exposition forte aux marchés des actions françaises, qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie et des sociétés. Cela peut induire des variations fortes de la valeur liquidative. Le profil de risque et de rendement du fonds est donc élevé.

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. De plus, le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte en capital. La classe "5" de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe "1" signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués et plus rapides que pour les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTRÉE	2% maximum
FRAIS DE SORTIE	1% maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	10% TTC maximum de la surperformance du FCP par rapport à l'indice CAC Mid & Small
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR L'ANNÉE 2017	
FRAIS COURANTS (*)	3,06% TTC
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	0,04% TTC

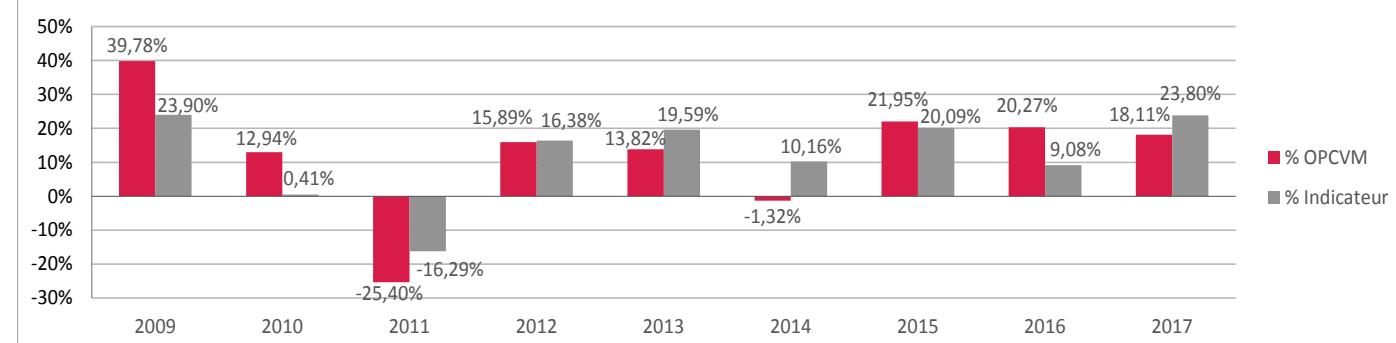
(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section "frais" du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.montbleu-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, ni les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. La performance de référence pour le calcul de la surperformance est nette de frais de gestion.

PERFORMANCES PASSÉES

Performances passées de l'OPCVM et de son indicateur



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis et est nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée dividendes nets réinvestis.

DATE DE CRÉATION DE L'OPCVM : 11/03/2008

DEVISE DE LIBELLÉ : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PÉRIODE : Depuis le 10/02/2014, l'indicateur de référence CAC All-Tradable a été remplacé par l'indicateur CAC Mid & Small. Par conséquent, les performances affichées jusqu'au 31/12/2013 pour le fonds et son indicateur ne tiennent pas compte des changements intervenus à compter du 10/02/2014.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : Crédit industriel et commercial (CIC).

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

montbleu finance - 9 rue Pasquier, 75008 PARIS - Tél. : +33 (0)1 53 43 12 12.

Ces documents sont également disponibles sur le site www.montbleu-finance.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL :

Éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et au PEA-PME

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal, applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ACTUALISÉE : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de montbleu finance (www.montbleu-finance.fr / Informations réglementaires). Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de montbleu finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

montbleu finance est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur, ici fournies, sont exactes et à jour au 24/05/2018.